

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU de la séance du 8 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESEVIERE, dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

**Date d'affichage de la convocation : 2 juillet 2021**

Présents : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mmes Martine FAUCHARD (à partir de la délibération n°50.07.21) – Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – M. Vincent BRETECHER – Mmes Sylvette LAMOUREUX – Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – M. Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – MM. Mathieu ROBIN – Baptiste SORIN

Procurations : M. Antoine ORCIL à Mme Iraceme GONCALVES – Mme Marie-Andrée LARDIERE à Mme Christelle SAUVAGET – M. Patrice PAVAGEAU à M. Laurent BERTAUD – M. Fabien GUIBRETEAU à M. Mathieu ROBIN - M. Sébastien PAVAGEAU à M. Grégory THEPAULT

Absents : Mme Martine FAUCHARD (jusqu'à la délibération n°49.07.21)- M. Franck CORNEVIN – Mme Aurélie GAZEAU

Secrétaire de séance : M. Baptiste SORIN

Assistait également à la réunion : M. Edouard ALBY, Directeur Général des Services

#### ORDRE DU JOUR

- 46.07.21 Réhabilitation de la Mairie – Avenant CHARPENTIER DU BORD DE LOGNE
- 47.07.21 Réhabilitation de la Mairie – Avenant SARL GRATON
- 48.07.21 Réhabilitation de la Mairie – Avenant SARL APH CONCEPT
- 49.07.21 Réhabilitation de la Mairie – Avenant SARL LOIRAT SAUVAGET
- 50.07.21 Demande de subvention – Amende de Police
- 51.07.21 Subvention association exceptionnelle 2021
- 52.07.21 DGFIP – Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
- 53.07.21 Souscription branchement eaux usées 8 bis rue de la Guillerie
- 54.07.21 SyDEV – Convention éclairage place de la Mairie
- 55.07.21 Postes d'accompagnement de la pause méridienne et d'entretien des bâtiments communaux
- 56.07.21 Ecole élémentaire Gaston Chaissac – Avis fermeture de poste

-----

Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme M. Baptiste SORIN en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 mai 2021 a été adopté à l'unanimité.

-----

## MARCHÉS PUBLICS

### **46.07.21 - Réhabilitation de la Mairie – Avenant CHARPENTIER DU BORD DE LOGNE**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 de l'entreprise Charpentier du Bord de Logne pour le marché de réhabilitation de la mairie, correspondant au remplacement de de la charpente traditionnelle par une charpente en fermette.

Cette opération occasionne une moins value de 1 438.20€ HT soit 1 725.84€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution et précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 12 « bâtiments communaux », imputation 23131.

### **47.07.21 - Réhabilitation de la Mairie – Avenant SARL GRATON**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 de l'entreprise SARL Graton pour le marché de réhabilitation de la mairie, pour l'ajout d'un écran de sous toiture nécessaire suite au remplacement de la charpente traditionnelle par la charpente en fermette.

La réalisation de ce nouvel ouvrage occasionne une plus-value de 1 318.88€ HT soit 1 582.66€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant d'augmentation, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution et précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 12 « bâtiments communaux », imputation 23131.

### **48.07.21 - Réhabilitation de la Mairie – Avenant SARL APH CONCEPT**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 de l'entreprise APH CONCEPT pour le marché de réhabilitation de la mairie, concernant les menuiseries extérieures de l'étage. Suite au métrage avant la pose, la nouvelle hauteur est de 1,60m. Les nouvelles menuiseries commandées donnent une moins value de -935.00€ HT. Une fenêtre au châssis fixe est rajoutée suite à la découverte de l'ancienne prison. La réalisation de ce châssis fixe occasionne une plus value de 225.00€ HT.

Le montant HT de l'avenant s'élève à -710.00€ soit -852.00€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution et précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 12 « bâtiments communaux », imputation 23131.

### **49.07.21 - Réhabilitation de la Mairie – Avenant SARL LOIRAT SAUVAGET**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire, présente l'avenant n°1 de l'entreprise Loirat & Sauvaget pour le marché de réhabilitation de la mairie. Cet avenant donne suite à l'étude plus approfondie de la salle du conseil municipal pour répondre aux évolutions actuelles de la technologie. Il est notamment rajouté au marché un vidéoprojecteur. L'achat de ce nouveau matériel entraine une plus value de 2 290.00 € HT.

Le montant HT de l'avenant s'élève donc à 2 290.00€ soit 2 748.00€ TTC.

*Mme Christelle SAUVAGET se retire pour la décision.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant d'augmentation, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution et précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 12 « bâtiments communaux », imputation 23131.

## FINANCES

Arrivée en séance de Mme Martine FAUCHARD.

### 50.07.21 - Demande de subvention – Amendes de Police

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire explique que la subvention des amendes de police correspond à la redistribution par l'Etat des produits des amendes de police perçus sur le territoire.

Monsieur le Maire précise que le projet concerné par cette demande de subvention doit concerner les transports en commun ou la circulation routière tel qu'il est mentionné à l'article R2334-12 du CGCT.

Monsieur le Maire informe que le projet de valorisation des abords de la Mairie peut être soumis à cette subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention d'amendes de police pour le projet de valorisation de la place de la Mairie et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette demande.

### 51.07.21 - Subvention association exceptionnelle 2021

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création de l'association Nord Vendée Basket, résultant de la fusion des clubs des communes de Rocheservière et de Saint Philbert de Bouaine.

Dans le cadre de cette création, l'association Nord Vendée Basket sollicite la commune de Rocheservière pour un soutien financier de 1 000€ qui permettra de faire face notamment aux dépenses de création.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.

### 52.07.21 - DGFIP – Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire présente les obligations légales en matière de solution de paiement en ligne, à destination des usagers.

Pour répondre à ces obligations, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a mis en place la solution « PayFiP ». Cette solution permet notamment de laisser le choix à l'utilisateur entre un paiement par carte bancaire ou un système de prélèvement unique. L'adhésion à cette solution se formalise par la signature d'une convention avec la DGFIP.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention avec la DGFIP pour la solution PayFiP, mandate Monsieur le Maire pour signer cette convention et tous documents liés et autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la mise en place de ce service.

### 53.07.21 - Souscription branchement eaux usées 8 bis rue de la Guillerie

Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Monsieur Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose la nécessité de réaliser un branchement d'eaux usées 8 bis rue de la Guillerie.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la mairie par le biais d'une société privée. Il est proposé de refacturer le coût de ces travaux M. Stéphane YVRENOGÉAU, propriétaire du terrain situé 8 bis rue de la Guillerie, soit la somme de 3 041.84€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de facturer la somme de 3 041.84€ à M. Stéphane YVRENOGÉAU et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires liées.

## RESEAUX

### 54.07.21 - SyDEV – Convention éclairage place de la Mairie

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente la réalisation d'une autorisation de passage et d'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage public sur murs ou façades et terrains privés.

Cette convention intervient suite à l'acceptation de la convention de l'aménagement des abords de la Mairie et des Halles, en ajoutant un point technique, lié notamment à la dépose de lanternes dans le cadre du projet de valorisation de la place de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention correspondante et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## PERSONNEL COMMUNAL

### 55.07.21 - Postes d'accompagnement de la pause méridienne et d'entretien des bâtiments communaux

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire, rappelle que le service de la pause méridienne est actuellement assuré par 11 emplois permanents. Pour la rentrée scolaire 2021-2022 et compte tenu des besoins du service pause méridienne, Monsieur le Maire propose de créer 8 emplois contractuels à temps non-complet pour accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire ajoute que pour assurer l'entretien des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose de créer un emploi contractuel à temps non complet, au sein du service technique de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée 8 emplois contractuels d'agents d'accompagnement de la pause méridienne, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour une durée d'un an, crée 1 emploi contractuel pour le service entretien des bâtiments, à compter du 23 août 2021 pour une durée d'un an, autorise Monsieur le Maire à publier les vacances de poste correspondantes et lancer les procédures de recrutement adaptées, modifie le tableau des emplois et des effectifs en conséquence et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

## AFFAIRES SCOLAIRES

### 56.07.21 - Ecole élémentaire Gaston Chaissac – Avis fermeture de poste

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire expose la situation actuelle de la suppression d'un 5<sup>ème</sup> emploi d'enseignant de l'école élémentaire Gaston Chaissac, entraînant une fermeture de classe élémentaire.

Monsieur le Maire informe les conseillers des courriers reçus de l'Inspectrice académique en janvier et février 2021, ne précisant ni la fermeture de classe, ni le gel de poste pour l'école.

Monsieur le Maire insiste sur l'organisation qui n'a pas pu être anticipée, les informations ayant été transmises fin juin 2021. Il ajoute que les conseils d'école n'ont pas pu émettre d'avis sur le sujet, au vu d'une information arrivée tardivement.

Mme Aurélie JOULIN précise que le nombre moyen d'élèves par classe, après la fermeture d'une classe, sera d'environ 26.

M. Mathieu ROBIN s'interroge sur les chances d'obtenir le maintien de la classe en votant une telle motion ?

Monsieur le Maire précise qu'elles sont limitées, car la décision appartient aux services d'académie. Toutefois, une délibération montre la détermination et le soutien de la commune.

Mme Sylvette LAMOUREUX s'interroge sur le nombre d'élèves par classe au sein de l'école La Source, pour avoir un ordre d'idée de comparaison.

Mme Iraceme GONCALVES précise qu'actuellement 30 élèves en moyenne sont présents dans les classes. Elle ajoute cependant que la comparaison est difficile entre les deux écoles, l'une étant privée et l'autre publique.

Les conseillers municipaux sont invités à donner leur avis sur ce sujet.

Le conseil municipal, avec 22 voix « pour » et 1 voix « contre » (Sylvette LAMOUREUX), émet un avis très défavorable à la proposition de l'Inspectrice académique, demande avec force à cette autorité de reconsidérer sa position compte tenu notamment du fait qu'un lotissement de 59 lots est créé et que 50 lots sont d'ores et déjà en option d'achat et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à cet effet.

## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

### Informations diverses

#### Planning conseils municipaux 2nd semestre 2021

Monsieur le Maire présente le planning des réunions du conseil municipal de septembre à décembre 2021.

Les réunions seront organisées à 20h30, à la mairie, sauf indication sanitaire contraire.

- jeudi 2 septembre
- jeudi 30 septembre
- jeudi 28 octobre
- jeudi 25 novembre
- jeudi 16 décembre

#### Point personnel communal

Monsieur le Maire informe les conseillers sur les mouvements de personnel communal au sein des services (renforts estivaux, congé maternité).

#### Création COPIL Marché

Les travaux d'aménagement des abords de la mairie entraînent actuellement l'impossibilité d'organisation du marché des commerçants du samedi matin, rue de la Mairie.

Ce changement d'organisation entraîne une réflexion sur l'implantation future du marché, après travaux.

Christelle SAUVAGET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, propose la création d'un COPIL pour étudier ce dossier.

5 membres composeront ce COPIL :

- Joël OIRY
- Christelle SAUVAGET
- Vincent BRETECHER
- Sylvette LAMOUREUX
- Aurélie JOULIN

#### Evénements culturels

- ⇒ Cinéma Plein Air : 24 juillet 2021, 21h00, Pierre aux Lutins
- ⇒ Forum des Associations : 11 septembre 2021, 9h00 à 12h00, salle du Bouton d'Art
- ⇒ Journées Européennes du Patrimoine : 18 et 19 septembre 2021
- ⇒ La Joséphine : 25 septembre au 3 octobre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinquante minutes.

Compte-rendu de séance du 8 juillet 2021 signé par :

Le secrétaire de séance,



Baptiste SORIN



Le Maire,



Bernard DABRETEAU

